



Mairie d'Aumont-en-Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Téléphone : 03 44 53 63 89/ Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Compte rendu conseil municipal du 15 novembre 2021

**Présents : Mesdames Del Rio, Boutoille, , Jaunet, Divay , Carton,
Messieurs : Marville, Morin, , Guerda, Grospiron, Marville
Absents excusés : Mme Cormary, Mr Blanc**

- **Désignation du secrétaire de séance : Christel Jaunet**
A l'unanimité Mme Jaunet est élue secrétaire de séance.
- **Approbation du compte-rendu du**
Le conseil valide le CR

Approbation du PLU :

Afin d'approuver le PLU , Monsieur Grospiron, explique les corrections qui ont été apportées suite à la relecture .

Il conviendra de modifier encore: zonage du terrain SNCF en UA et non UE sur le plan.

L'emprise au sol en zone UA est de 30% hors piscine

L'emprise au sol en UB est de 25% hors piscine

A l'unanimité le conseil approuve le PLU

INSTAURATION DU DROIT DE PREMTION URBAIN

Ce droit était en place jusqu'alors, il convient de le voter à nouveau.

A l'unanimité le conseil instaure le droit de préemption urbain.

DECISION MODIFICATIVE 1 DU BUDGET VILLE

Mme le Maire indique que jusqu'alors le FPIC (fond de péréquation) était pris en charge dans son intégralité, part intercommunale et part des communes, par la CCSSO, par mesure dérogatoire. Certaines communes ont décidé cette année de ne pas voter cette mesure dérogatoire. La commune devra donc prendre en charge la part communale du FPIC qui s'élève à 21579 € .

Il convient donc de faire une décision modificative afin de pouvoir régler cette dépense supplémentaire non budgétisée. Pour cela, Mme le Maire propose l'écriture suivante

D'affecter en dépense la somme de 21579€ au compte 739223

De déduire les dépenses du compte 61521 de 11579 €

De déduire les dépenses du compte 615221 de 10 000€

A l'unanimité le conseil valide cette proposition

Christel JAUNET